

REPUBLIQUE FRANCAISE

CCAS MOULIS EN MEDOC

CCAS MOULIS EN MEDOC

Numéro SIRET : 26330293700010

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE DE CASTELNAU DE MEDOC

M 14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

ANNEE 2021

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A 1

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	8 423,00
	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	2 030,00
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	8 423,00
	=	8 423,00

INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	
	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	
	=	=

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	8 423,00	8 423,00
---------------------	----------	----------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A 2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2020 (1)	Restes à réaliser 2020 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Propo.)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 000,00		5 102,00		5 102,00
012	CHARGES DE PERSONNEL					
014	ATTENUATION DE PRODUITS					
65	Autres charges de gestion courante	1 117,00		1 117,00		1 117,00
656	Secours	2 300,00		2 204,00		2 204,00
	Total des dépenses de gestion courante	8 417,00		8 423,00		8 423,00
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations aux provisions (4)					
022	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	8 417,00		8 423,00		8 423,00
023	Virement à la section d'investissement (5)					
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	8 417,00		8 423,00		8 423,00

+ D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 8 423,00**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2020 (1)	Restes à réaliser 2020 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Propo.)
013	ATTENUATION DE CHARGES					
70	Produits des services du domaine & ventes diverses					
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, subventions de participations	6 393,00		6 393,00		6 393,00
75	Autres produits de gestion courante					
	Total des recettes de gestion courante	6 393,00		6 393,00		6 393,00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions (4)					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	6 393,00		6 393,00		6 393,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	6 393,00		6 393,00		6 393,00

+ R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 8 423,00**Pour information :****AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (11)**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) cf. p. 4 IB - Modalités de vote.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(10) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(11) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2020	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
011	Charges à caractère général	5 000,00	5 102,00	
623	Publicité, publications, relations publiques	5 000,00	5 000,00	
6232	Fêtes et cérémonies	5 000,00	5 000,00	
628	Divers		102,00	
6281	Concours divers (cotisations...)		102,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuations de produits			
65	Autres charges de gestion courante	1 117,00	1 117,00	
657	Subventions de fonctionnement versées	1 117,00	1 117,00	
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	1 117,00	1 117,00	
656	Secours	2 300,00	2 204,00	
6561	Secours d'urgence	800,00	800,00	
6568	Autres secours	1 500,00	1 404,00	
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65+656)	8 417,00	8 423,00	

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2020	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
66	Charges financières (b)			
67	Charges exceptionnelles (c)			
68	Dotations aux amortissem. et provisions (d) (5)			
022	Dépenses imprévues (e)			
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	8 417,00	8 423,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)			
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
043	Opé. d'ordre à l'intérieur section de fonct. (7)			
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE			
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	8 417,00	8 423,00	

+

RESTES A REALISER N-1 (8)	
----------------------------------	--

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (8)	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	8 423,00
--	----------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
(2) cf. p. 4 IB - Modalités de vote ;
(3) Hors restes à réaliser ;
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles ;
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040 ;
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;
(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES				A2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2020	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
013	Atténuations de charges			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations, subventions de participations	6 393,00	6 393,00	
747	Participations	6 393,00	6 393,00	
7474	Communes	6 393,00	6 393,00	
75	Autres produits de gestion courante			
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013	6 393,00	6 393,00	

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES				A2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2020	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
76	Produits financiers (b)			
77	Produits exceptionnels (c)			
78	Reprises sur provisions (d) (5)			
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	6 393,00	6 393,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)			
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (7)			
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	6 393,00	6 393,00	

+

RESTES A REALISER N-1 (8)	
----------------------------------	--

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (8)	2 030,00
---	----------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	8 423,00
--	----------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
 (2) Cf. p. 4 - Modalités de vote ;
 (3) Hors restes à réaliser ;
 (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles ;
 (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;
 (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DJ 040 ;
 (7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;
 (8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

C.C.A.S de
MOULIS-EN-MÉDOC

227, Avenue de la Gironde
33480 MOULIS EN MEDOC
GIRONDE
Tél : 05.56.58.22.08

**DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE MOULIS EN MEDOC**

Nombre de Membres	
- en exercice	: 13
- présents	: 11
- votants	: 11
- absents	: 2

L'an deux mil vingt et un, le 15 avril

Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de MOULIS EN MEDOC dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Christian LAGARDE, Maire.

Date de la convocation : 07/04/2021

Présents : Monsieur LAGARDE Christian, Maire et Président de séance,
MM : BATAILLEY Windy, GALARET Nathalie, NOGUERE Nathalie, PHILIPPE Cécile, VIARD Géraldine,
WICART Tatiana (membres du conseil municipal)

Madame VICENTE Evelyne représentante des personnes âgées

~~Madame NEMETZ Dany, représentante des associations familiales de l'UDAF~~

Monsieur ROUSSEAUX Hervé représentant des associations participant à la prévention, animation, développement sociale dans la commune.

Madame LACAZE Angéline, représentante des associations de lutte contre les exclusions

~~Madame BOURNOT Mylène, participant à des actions de prévention, d'animation ou de Développement social menées dans la commune.~~

Absente excusée : Mme NEMETZ

Absente : Mme BOURNOT

Secrétaire de séance : Madame BATAILLEY Windy

DELIBERATION CCAS 1-15042021

ANALYSE ANNUELLE DES BESOINS SOCIAUX DES ACTIONS PROGRAMMEES EN 2021

Vu le décret n° 95-562 du 6 mai 1995 et notamment son article 1^{er},
« Les Centres Communaux d'Action Sociales procèdent annuellement à une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population qui relèvent d'eux, et notamment de ceux des familles, des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes âgées en difficulté. Cette analyse fait l'objet d'un rapport présenté au Conseil d'administration. »

La population totale de la commune de Moulis en Médoc est de 1863 habitants au 01/01/2020.
Les jeunes de moins de 20 ans représentent 26 % de la population et les personnes qui ont 75 ans ou plus représentent 8 % de la population.

Le CCAS est informé au cas par cas de quelques situations de détresse sociale et financière.
Le CCAS intervient généralement lorsque l'assistante sociale fait un rapport circonstancié sur une situation particulière et que le Département de la Gironde ou la MSA ne peuvent pas intervenir dans l'urgence.

L'aide accordée par le CCAS se présente généralement sous la forme d'un bon alimentaire de 50 ou 100 euros. Mais il arrive quelquefois d'accorder un bon d'essence ou une participation par virement

pour des frais de mutuelle, dépense de fuel, aide au financement d'un voyage scolaire, frais de transport ou autres secours. Chaque situation est étudiée au cas par cas.
Les personnes dans le besoin peuvent faire appel tout le long de l'année aux associations caritatives, qui aident pour du mobilier, des vêtements ou de l'alimentaire.

Outre ces actions spécifiques, le CCAS peut animer une action générale de prévention, de développement social, une action éducative, culturelle, sportive ou de loisir.

Depuis le début de l'année dernière, une crise sanitaire majeure liée au coronavirus a anéanti voire annihilé toutes nos activités.

Pour autant les membres du CCAS ont fait le lien durant cette crise avec les personnes les plus fragiles de notre population.

Il s'agissait de prendre des nouvelles par téléphone et leur demander leurs besoins particuliers.

A cette occasion les personnes ont été sensibilisées à s'inscrire sur le registre « canicule » ouvert à la mairie.

Les actions annuelles du CCAS sont :

→ Rencontre intergénérationnelle de Pâques

Le CCAS organise la « chasse aux œufs » le lundi de Pâques. Tous les enfants de la commune âgés de 3 à 11 ans sont conviés au stade municipal, accompagnés de leurs familles.

Cette année la chasse aux œufs a dû être annulée pendant cette période COVID.

→ Repas des personnes âgées

Chaque année depuis 2014 le CCAS organise un repas pour les personnes âgées de plus de 70 ans. A cause de la crise sanitaire la formule a été différente. En remplacement d'un repas assis, un panier repas a été distribué à tous les anciens au restaurant la Boule d'Or. Quelques 136 personnes sont venues retirer leur coffret repas dans les règles de distanciation sanitaire. Cette action a été vraiment appréciée et a permis à certains de sortir exceptionnellement de chez eux. Un chaleureux remerciement aux enfants de l'accueil périscolaire qui ont décoré tous les coffrets avec des beaux dessins.

→ offre de boîtes de chocolats aux personnes âgées

Le CCAS reconduira son action de distribution de boîtes de chocolats aux personnes de plus de 75 ans à l'occasion des fêtes de fin d'année.

→ Goûter de NOEL des écoles de la commune

Le CCAS finance le goûter de Noël des écoles. Cette action sera reconduite avec un budget de l'ordre de 400 euros pour les deux écoles représentant 184 élèves. (127 en primaire et 67 en maternelle).

→ Les bons de Noël

Un bon de Noël de 100 euros pourra être offert aux personnes ayant eu des difficultés sociales et/ou financières et dont une aide a été demandée au CCAS durant l'année, par les services sociaux du Département ou de la MSA.

→ Subventions

Le CCAS accorde une subvention annuelle à l'Association Aider et Prévenir en Médoc (AAPAM) de 117 euros.

Une subvention de 400 € sera allouée à l'organisation des Restos du Cœur de Castelnau, 200 € à la Croix Rouge Française antenne de Macau et 400 € à la Société Saint Vincent de Paul de Castelnau.

→ bulletin de liaison mensuel

Depuis le mois de février 2021, le CCAS rédige un petit bulletin d'informations aux personnes âgées de la commune (à partir de 75 ans) selon une périodicité mensuelle. Mesdames NOGUERE, GALARET et VIARD se chargent de la mise en page et rédaction.

Le budget du CCAS s'élève à 8423.00 euros.
Toutes les actions programmées entrent dans ce budget.

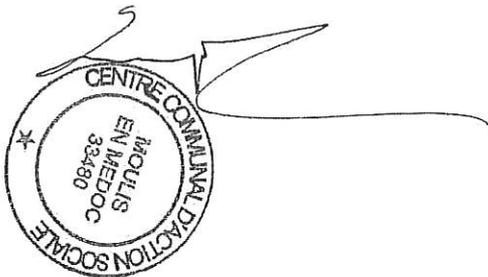
REPRISE POSSIBLE DE CERTAINES ANIMATIONS EN SEPTEMBRE 2021 :

→ Opération sensibilisation des Seniors à la sécurité routière, cofinancée par le Département, les organismes sociaux MSA CARSAT, Sécurité Sociale des Indépendants, L'agence Régionale de la Santé. L'association MSRA pourrait reconduire les stages d'ici la fin de l'année 2021.

→ les ateliers de l'AAPAM (Association pour Aider et Prévenir en Médoc) au bénéfice des séniors de la commune sur des thématiques très variées ; atelier de cuisine, utilisation des tablettes, diététique, bien-être santé etc....

Pour extrait conforme au registre des délibérations du centre communal d'action sociale.
Fait à Moulis en Médoc le 15 avril 2021

le Président
C.LAGARDE



Envoyé en préfecture le 16/04/2021
Reçu en préfecture le 16/04/2021 2021
Affiché le 16/04/2021
ID : 033-213302979-20210415-15042021CCAS-BF

IV - ANNEXE
ARRETE - SIGNATURES

D2

Nombre de membres en exercice 13
Nombre de membres présents 11
Nombre de suffrages exprimés 11

VOTES : Pour 11
 Contre 0
 Abstentions 0

Date de convocation : 07/04/2021

Présenté par M. le Président du CCAS LAGARDE Christian,
A MOULIS EN MEDOC le 15/04/2021
M. le Président du CCAS LAGARDE Christian,



Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session ordinaire.
A MOULIS EN MEDOC, le 15/04/2021

Les membres du CCAS

(Handwritten signatures of the CCAS members)

Certifié exécutoire par M. le Président du CCAS LAGARDE Christian, compte tenu de la transmission en SOUS
préfecture, le 16/04/2021 et de la publication le 16/04/2021

A MOULIS EN MEDOC, le 15/04/2021